

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1825
N/REF : 2/11/2025 0H08 C:023638 I:08937
V/REF : Contrat N°001825 du 01/02/1994

SDC 'Domaine Vallombrey'
C/O FONCIA LYON MARCY
Résidence le Diademe
ROUTE DE SAIN BEL
69280 MARCY L'ETOILE

V/REF.IMM. 14558
IMMEUBLE : DOMAINE VALLOMBREY
1 A 39 ALLEE DE VALLOMBREY
69130 ECULLY

Vaulx en Velin, le 04 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : FOSSE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M. MORAT

ENTRETIEN DE LA FOSSE DE RELEVAGE
L.T.C. procédera 1 fois l'an aux opérations suivantes :
- nettoyage de la fosse de relevage
- entretien des pompes de relevage.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 321,13

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de la fosse de relevage	1/AN	443,48	443,48
TOTAL H.T.				443,48
T.V.A. a 10,00%				44,34
TOTAL T.T.C.En EURO				487,82

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.